

RÉNOVATION THERMIQUE DES COPROPRIÉTÉS DE LA MÉTROPOLE GRENOBLOISE

MUR MUR : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Mur Mur est un dispositif **d'incitation et d'accompagnement à la rénovation thermique des copropriétés** privées, situées sur le territoire de la métropole grenobloise. Mur Mur vous propose :

- Un accompagnement technique, administratif et financier gratuit
- Des aides financières pour la réalisation des travaux de rénovation thermique

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les copropriétés privées de logements collectifs :

- Situées sur l'une des **49 communes** de la métropole grenobloise
- Construites depuis **plus de 15 ans**
- Dont au moins **75% des quotes-parts** des lots principaux sont affectés à l'**usage d'habitation** utilisés ou destinés à être utilisés à titre de résidence principale
- Composées d'au moins **2 logements et 2 copropriétaires**, dans un même ensemble bâti

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER ?

- **S'inscrire dans Mur Mur et respecter les différentes étapes du parcours de service et du processus administratif** jusqu'au vote des travaux
- **Maîtrise d'œuvre obligatoire**, incluant un architecte et un bureau d'étude thermique
- **Etude obligatoire** de l'ensemble des postes subventionnables (façades et pignons, toiture, planchers bas, menuiseries des communs et ventilation)
- **Respect du référentiel technique**, précisant les exigences en termes de performances thermiques attendues pour chaque poste (sauf dérogation dûment demandée et accordée) pour les copropriétés construites entre 1945 et 1975. Référentiel technique fortement recommandé pour les autres périodes de construction
- Prise en compte des prescriptions architecturales
- **Validation du dossier par les comités techniques** et d'engagement de Mur Mur
- Les travaux ne devront commencer qu'après le rendu de la décision d'attribution des subventions par les financeurs

QUELLES AIDES POUR QUELS TRAVAUX ?

Aide à l'ingénierie Grenoble Alpes Métropole (GAM)

80% des audits énergétiques (plafond dépenses 5 000 €HT)
80% maîtrise d'oeuvre (MOE) phase conception (10 000 €HT ou 15 000 €HT si < 20 logements)

Programme de travaux Gain énergétique < 35%

Aide collective GAM

1 500 €/logt
+ 500 € ventilation ou < 20 logt



Aides individuelles GAM

- propriétaires occupants modestes (POM) : 40%
- propriétaires occupants très modestes (POTM) : 55%

Programme de travaux Gain énergétique > 35%

Aide MaPrimeRénouv (MPR)

30% au global
avec plafond 25 000 €/logt : 7 500 €
→ POM : 1 500 €
→ POTM : 3 000 €

+ des bonus :

+20% si copropriété fragile ⚠
+10% si sortie de passoire énergétique (F ou G à D)

Programme de travaux Gain énergétique > 50%

Aide MaPrimeRénouv (MPR)

45% au global
avec plafond 25 000 €/logt : 11 250 €
→ POM : 1 500 €
→ POTM : 3 000 €

+ des bonus :

+20% si copropriété fragile ⚠
+10% si sortie de passoire énergétique (F ou G à D)

Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) à la copropriété

Aides individuelles GAM

- POM : 30%
- POTM : 45%

Aides individuelles des communes partenaires Mur Mur



BONUS Matériaux biosourcés

500 €/lot toiture
1 000 €/lot façades (y compris enduits isolants)

INFORMATIONS ET CONTACTS



Agence Locale de l'Énergie et du Climat

Tél. 04 76 00 19 09 - copros@alec-grenoble.org

14 avenue Benoît Frachon, 38400 Saint-Martin-d'Hères

Inscription de votre copropriété au dispositif Mur Mur, en ligne sur www.alec-grenoble.org